



Le + syndical

CGC-DGFiP

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69

Site : www.cgc-dgfip.fr

Adresse mail : cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr

DESIGNATION DES NOUVELLES CAPITALES REGIONALES

La loi concernant la fusion des régions est parue au JO le 17 janvier 2015 ([la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015](#)). Cette loi a été validée par le Conseil Constitutionnel. Elle renvoie les élections régionales à décembre 2015. Les changements annoncés sont exposés ci-dessous.

Le nombre de régions en métropole passe de 22 à 13 :

La nouvelle carte territoriale de 13 régions, sera effective au 1^{er} janvier 2016, avec une mise en place progressive.

- Sept nouvelles régions résultent de la **fusion de 16 régions** :

- Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne :

La préfecture de Région sera **Strasbourg**, la DRFiP de cette nouvelle région sera implantée à Strasbourg. Les DRFiP de Metz et Reims vont donc perdre leurs compétences régionales ;

- Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées :

La préfecture de Région sera **Toulouse**, la DRFiP de cette nouvelle région sera implantée à Toulouse. La DRFiP de Montpellier va perdre sa compétence régionale ;

- Nord-Pas-de-Calais-Picardie :

La préfecture de Région sera **Lille**, la DRFiP de cette nouvelle région sera implantée à Lille. La DRFiP d'Amiens va perdre sa compétence régionale ;

- Basse et Haute-Normandie :

La préfecture de Région sera **Rouen**, la DRFiP de cette nouvelle région sera implantée à Rouen. La DRFiP de Caen va perdre sa compétence régionale ;

- Auvergne et Rhône-Alpes,

La préfecture de Région sera **Lyon**, la DRFiP de cette nouvelle région sera implantée à Lyon. La DRFiP de Clermont va perdre sa compétence régionale ;

- Aquitaine-Poitou-Charentes-Limousin,

La préfecture de Région sera **Bordeaux**, la DRFiP de cette nouvelle région sera implantée à Bordeaux. Les DRFiP de Limoges et Poitiers vont donc perdre leurs compétences régionales ;

- Bourgogne-Franche-Comté.

La préfecture de Région sera **Dijon**, la DRFiP de cette nouvelle région sera implantée à Dijon.
La DRFiP de Besançon va perdre sa compétence régionale.

Les missions de nature régionale n'occupent qu'une faible part des effectifs (quelques dizaines d'agents au sein des DRFiP - 182 emplois pour l'ensemble des DRFiP concernées par les fusions), l'organisation y étant essentiellement départementale.

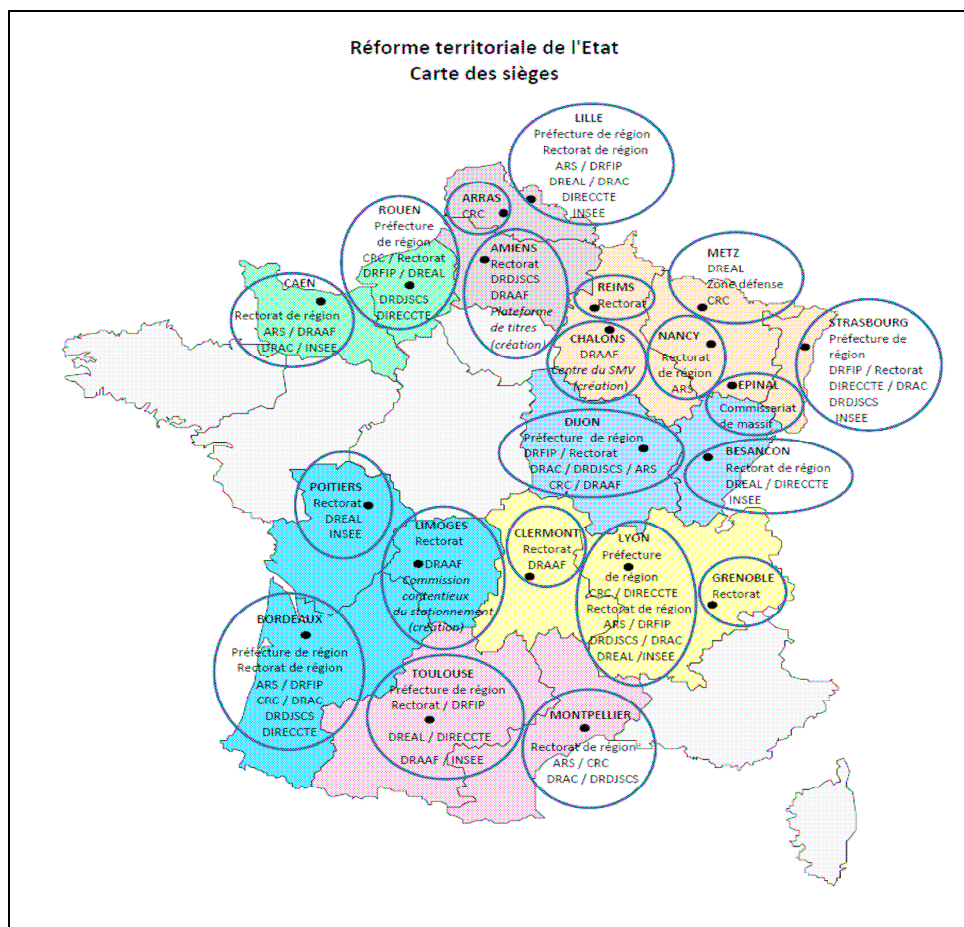
Les missions régionales des neuf DRFiP déclassées par la réforme territoriale concernant:

- Le contrôle budgétaire régional ;
- La certification des fonds structurels européens ;
- L'expertise économique et financière ;
- La politique immobilière de l'Etat.

Ces services sont normalement appelés à rejoindre les sept nouvelles capitales régionales.

La CGC fera un flash info sur la prime de restructuration de service (PRS) à la rentrée.

- Six autres régions subsistent dans leur configuration actuelle : La Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Ile-de-France, le Centre, les Pays de la Loire et la Bretagne.



Pour recevoir régulièrement des informations de la CGC DGFIP
Renvoyez par courriel votre demande expresse à cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr



La CGC DGFIP se bat à vos côtés pour défendre vos droits.